# Avis d'achat sur BC N° 19/2026

**Objet :** Acquisition, installation et paramétrage de caméras IP de vidéosurveillance et d'un NVR au profit du siège du CRI TTA à Tanger.

Le Centre Régional d'Investissement de la région Tanger - Tétouan- Al Hoceima (CRI TTA) Procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article **91** du décret **n° 2-22-431** relatif aux marchés publics.

| N° | Désignation | Unité | Qté |
|---|---|---|---|
| 1 | Caméras IP de vidéosurveillance | Unité | 8 |
| | Enregistreur vidéo réseau (NVR) | Unité | 1 |
| | Disques durs spécialement conçus pour la vidéosurveillance | Unité | 2 |
| | Câble réseau Cat6 (500m) | Bobine | 1* |
| | Installation, raccordement, protection du câblage (y compris la fourniture et la pose de goulottes et de tubes de protection), configuration et mise en service de l'ensemble des équipements, avec tous les accessoires nécessaires. | Forfait | 1 |

**(*) :** Une bobine ou plus, selon les conditionnements disponibles sur le marché, sous réserve de garantir une longueur totale minimale de 500 mètres de câble réseau Cat6, conforme aux caractéristiques techniques précisées ci-dessous.

**Lieu d'exécution** : Centre Régional d'Investissement de la Région Tanger–Tétouan–Al Hoceima, sis à l'Avenue Omar Ibn Al Khattab, près du siège de la Wilaya, Tanger 90060.

**Délai d'exécution :** 15 jours calendaires à compter du lendemain de la date de notification de l'approbation de bon de commande sur le portail.

**État de l'existant :**
Le CRI dispose actuellement d'un système de vidéosurveillance nécessitant une mise à niveau et une modernisation, notamment par :

- Le remplacement de l'ensemble des caméras installées à l'extérieur du bâtiment, qu'elles soient fonctionnelles ou non, par de nouvelles caméras IP de dernière génération, afin d'homogénéiser les équipements et de renforcer la qualité de la vidéosurveillance extérieure.
- La réaffectation d'une caméra IP extérieure existante et fonctionnelle à l'intérieur du bâtiment, en remplacement d'une caméra intérieure non fonctionnelle.
- Le maintien en service des caméras IP intérieures fonctionnelles.
- Le remplacement de l'ancien NVR par un NVR de nouvelle génération, permettant l'intégration et la gestion de l'ensemble des caméras IP, nouvelles et existantes conservées.

La situation actuelle des caméras installées au sein du CRI se présente comme suit :

| | Fonctionnelle | Non fonctionnelle |
|---|---|---|
| **Caméras IP** | 8 | 2 |
| **Caméras CCTV** | 0 | 6 |

- Le parc actuel de caméras IP comprend deux types :
  - HIK VISION DS-2CD1043G0E-I (4MP) (1 fonctionnelle et 2 non fonctionnelles en raison de problèmes de liaison).
  - HIK VISION DS-2CD2742FWD-IS (4MP) (7 fonctionnelles).

- Les **caméras CCTV analogiques** (6 non fonctionnelles) reposent sur une technologie devenue obsolète. Et dans ce sens, on vise à les remplacer par de nouvelles caméras IP afin d'homogénéiser et de moderniser l'infrastructure de vidéosurveillance.
- L'enregistreur actuel est **un NVR** HIK VISION DS-7616NI-E2, disposant de 16 canaux et d'une capacité de stockage de 3 To.

**Consistance détaillée de la prestation**

La prestation comprend notamment :

- La fourniture, l'installation, le raccordement et le paramétrage de huit (8) nouvelles caméras IP, destinées à remplacer l'ensemble des caméras extérieures existantes et à assurer la couverture des zones à surveiller, notamment aux angles du bâtiment du siège du CRI TTA à Tanger ;
- La dépose des anciennes caméras extérieures, fonctionnelles ou non, à la demande du CRI TTA.
- Le déplacement et la réinstallation d'une caméra IP extérieure existante et fonctionnelle à l'intérieur du bâtiment, en remplacement d'une caméra intérieure non fonctionnelle, y compris son raccordement et son paramétrage ;
- La fourniture et l'installation de l'ensemble des câbles nécessaires au raccordement des équipements ;
- La fourniture et l'installation de goulottes ou de tubes rigides en PVC isolant, résistants aux UV, aux intempéries et aux chocs, pour la protection des câbles sur leurs parcours apparents à l'extérieur du bâtiment, ainsi que la fourniture et l'installation de goulottes standards pour les cheminements intérieurs, uniquement en cas de nécessité et à la demande du CRI TTA ;
- La fourniture et l'installation de l'ensemble des accessoires nécessaires au cheminement, à la fixation et au raccordement des câbles, notamment les coudes, raccords, manchons, fixations, presse-étoupes et, lorsque nécessaire, les boîtes de jonction étanches ou dispositifs équivalents ;
- La fourniture, l'installation et le paramétrage d'un NVR de nouvelle génération ;
- La fourniture, l'installation, l'initialisation et la configuration de deux disques durs spécialement conçus pour la vidéosurveillance, intégrés au nouveau NVR ;
- L'intégration et la configuration de l'ensemble des nouvelles caméras IP et des caméras existantes conservées sur le nouveau NVR ;
- La configuration de la solution de visualisation locale et à distance sur PC et appareils mobiles ;
- La réalisation des tests et essais de fonctionnement, ainsi que la mise en service complète du système de vidéosurveillance.

Royaume du Maroc
Région Tanger - Tétouan - Al Hoceima
Centre Régional d'Investissement

**Caractéristiques minimales des équipements demandés :**

- **Caméras IP**

Les caméras IP devront être de type Hikvision DS-2CD2683G2-LIZS2U ou équivalent et répondre aux caractéristiques techniques minimales suivantes :

| Caractéristique | Exigence minimale |
|---|---|
| Technologie | Caméra réseau IP |
| Résolution | 8 MP minimum |
| Type | Bullet, varifocale motorisée |
| Type d'objectif | Objectif varifocal, objectif motorisé, 2,8 à 12 mm |
| Compression | H.265+, H.265, H.264+, H.264 |
| Alimentation | PoE+ (IEEE 802.3at) |
| Vision nocturne | IR intégrée + lumière blanche |
| Microphone intégré | Oui |
| Protection contre les intempéries | IP67 minimum |
| Résistance aux chocs | IK10 |
| Réseau | RJ45 Ethernet |
| PoE | Oui |
| Garantie | 1 An |

- **Caractéristiques minimales du NVR:**

Le NVR devra être de type Hikvision **DS-7616NXI-K2/16P** ou équivalent, et il doit être conforme aux spécifications techniques minimales suivantes :

| Caractéristique | Exigence minimale |
|---|---|
| Nombre de canaux IP | 16 canaux minimum |
| Interfaces PoE | 16 ports RJ45 PoE intégrés, 10/100 Mbps minimum |
| Normes PoE | IEEE 802.3af / 802.3at |
| Résolution d'enregistrement | Jusqu'à 12 MP, avec prise en charge de 8 MP, 6 MP, 4 MP et 1080p |
| Bande passante (E/S) | 160 Mbps minimum |
| Compression vidéo | H.265+, H.265, H.264+, H.264 ou équivalent |
| Sortie vidéo HDMI | Oui |
| Sortie VGA | Oui |
| Lecture synchronisée | Jusqu'à 16 canaux |
| Fonctions intelligentes | Analyse/détection et classification humain / véhicule |
| Stockage | 2 interfaces SATA minimum |
| Capacité de stockage | Prise en charge d'au moins 10 To par disque dur |
| Disques durs fournis | 2 disques dur de 8 To minimum, spécialement conçus pour la vidéosurveillance |
| Durée de conservation | 14 jours glissants minimum pour chacune des 16 caméras IP, en enregistrement continu 24h/24 et 7j/7 |
| Interface réseau | 1 × RJ45 Ethernet 10/100/1000 Mbps minimum |
| Protocoles réseau | TCP/IP, IPv4/IPv6, DHCP, DNS, NTP, RTSP, HTTP/HTTPS minimum |
| Audio | Audio bidirectionnel pris en charge |
| Interfaces USB | 2 ports USB minimum |
| Entrées/sorties d'alarme | 4 entrées / 1 sortie minimum |
| Alimentation | 100–240 V AC, 50/60 Hz |
| Budget de puissance PoE | 200 W minimum au total, permettant l'alimentation simultanée des 16 caméras IP |

| | |
|---|---|
| Température de fonctionnement | Au minimum de -10 °C à +55 °C |
| Format | Châssis professionnel 1U ou équivalent |
| Conformité | CE ou normes équivalentes applicables |
| Visualisation | Locale et distante |
| Compatibilité | Compatibilité avec les caméras IP existantes et nouvelles du CRI TTA |
| Garantie | 1 An |

**Le NVR devra être fourni avec deux (2) disques durs d'une capacité minimale de 8 To chacun, spécialement conçus pour la vidéosurveillance, et permettre l'enregistrement continu, 24h/24 et 7j/7, de l'ensemble des caméras raccordées.**

**Le système devra garantir une durée minimale de conservation des enregistrements de quatorze (14) jours glissants pour chacune des seize (16) caméras IP, sans dégradation de la résolution ni de la qualité d'image exigées.**

**Le titulaire devra assurer le dimensionnement de la capacité de stockage nécessaire au respect de cette durée minimale et prévoir, si nécessaire, une capacité supérieure, sans coût supplémentaire pour le CRI TTA.**

**Le titulaire devra s'assurer que le budget de puissance PoE du NVR, ainsi que la puissance disponible sur chaque port, permettent l'alimentation simultanée et continue de l'ensemble des seize (16) caméras IP, dont huit (8) nouvelles caméras 8 MP et huit (8) caméras IP existantes, en tenant compte de leurs consommations électriques maximales, notamment lors de l'activation des dispositifs d'éclairage nocturne.**

**Le titulaire devra garantir le fonctionnement stable et continu de l'ensemble du système de vidéosurveillance. Si une alimentation électrique complémentaire s'avère nécessaire, sa fourniture, son installation, son raccordement et sa mise en service seront intégralement à la charge du titulaire, sans coût supplémentaire pour le CRI TTA. Toute solution d'alimentation complémentaire devra être préalablement soumise à la validation du CRI TTA et respecter les exigences de sécurité et de compatibilité des équipements.**

- **Caractéristiques minimales du disque dur :**

Les deux (2) disques durs fournis avec le NVR devront être spécialement conçus pour les systèmes de vidéosurveillance et répondre aux caractéristiques techniques minimales suivantes :

| Caractéristique | Exigence minimale |
|---|---|
| Type | Disque dur interne HDD spécialement conçu pour la vidéosurveillance |
| Capacité | 8 To minimum |
| Format | 3,5 pouces |
| Interface | SATA III (6 Gb/s) |
| Technologie d'enregistrement | CMR (Conventional Magnetic Recording) |
| Fonctionnement | Adapté à un fonctionnement continu 24h/24 et 7j/7 |
| Flux vidéo | Prise en charge d'au moins 16 flux de vidéosurveillance |
| Endurance | Charge de travail annuelle adaptée au volume de données réellement enregistré sur chaque disque |
| Compatibilité | Entièrement compatible avec le NVR proposé |

| | |
|---|---|
| État | Neuf, d'origine, non reconditionné |
| Installation | Fourni, installé, initialisé et configuré dans le NVR |
| Garantie | 1 an minimum |

- **Liaison et câblage**

Câble réseau RJ45 de catégorie 6 (DS-1LN6OUTPE, KABLO-UTP-CAT6-CUIVRE-24AWG-LSZH-DCA-500M ou équivalent). Il doit être conforme aux spécifications techniques minimales suivantes :

| Caractéristique | Exigence minimale |
|---|---|
| Type | Câble réseau Catégorie 6 |
| Longueur | 500 m |
| Conducteur | Cuivre massif 100 % cuivre – CCA non accepté (Aluminium recouvert de cuivre) |
| Compatibilité | PoE / PoE+ |
| Usage | Compatible caméras IP et réseau Gigabit |

- **Goulottes et dispositifs de protection du câblage extérieur**

Le titulaire devra assurer la fourniture et l'installation de goulottes ou tubes rigides de protection destinés au cheminement des câbles réseau RJ45 des caméras IP extérieures, depuis leur point de sortie du bâtiment jusqu'aux équipements concernés.

Les dispositifs devront répondre aux caractéristiques techniques minimales suivantes :

| Caractéristique | Exigence minimale |
|---|---|
| Type | Goulotte rigide fermée ou tube rigide de protection pour câblage extérieur |
| Matériau | PVC rigide isolant, non métallique, adapté à un usage extérieur |
| Résistance | Résistant aux rayonnements UV, aux intempéries et aux chocs |
| Dimensions | Section adaptée au nombre et au diamètre des câbles à protéger |
| Fixation | Fixation mécanique solide sur façade ou mur extérieur |
| Accessoires | Coudes, raccords, manchons, embouts, colliers, clips et accessoires de fixation adaptés |
| Boîtes de jonction | Boîtiers étanches IP65 minimum pour la protection des raccordements et connecteurs |
| Compatibilité | Compatible avec les câbles réseau Cat6 et l'alimentation PoE/PoE+ |

- **Goulottes et dispositifs de protection du câblage intérieur**

Le titulaire devra privilégier la réutilisation des goulottes intérieures existantes, sous réserve de leur bon état et de leur capacité à accueillir les câbles nécessaires.
En cas de nécessité et à la demande du CRI TTA, le titulaire devra assurer la fourniture et l'installation de goulottes standards destinées à protéger les câbles réseau sur leurs parcours apparents à l'intérieur du bâtiment.
Les goulottes devront répondre aux caractéristiques techniques minimales suivantes :

| Caractéristique | Exigence minimale |
|---|---|
| Type | Goulotte standard de protection pour câblage intérieur |
| Matériau | Matériau isolant adapté à un usage intérieur |

| | |
|---|---|
| Dimensions | Section adaptée au nombre et au diamètre des câbles à protéger |
| Protection | Goulotte munie d'un couvercle assurant la protection des câbles |
| Fixation | Fixation murale ou sur support adapté, solide et sécurisée |
| Accessoires | Coudes, raccords, embouts et accessoires de fixation nécessaires |
| Installation | Pose propre, alignée et soignée, adaptée à la configuration des locaux |
| Compatibilité | Adaptée au cheminement des câbles réseau Cat6 |

La fourniture et l'installation de nouvelles goulottes intérieures ne seront exigées que pour les tronçons nécessitant un renouvèlement à la demande du CRI TTA, sans remplacement systématique des installations existantes.

**Installation et configuration**

Le titulaire devra assurer notamment :

- La fixation solide et l'orientation optimale des caméras, en tenant compte des zones à surveiller et des angles de couverture recherchés ;
- Le tirage, le raccordement et la protection des câbles réseau ;
- La fourniture et l'installation de goulottes ou de tubes rigides en PVC isolant, résistants aux UV, aux intempéries et aux chocs, pour la protection des câbles sur leurs parcours apparents à l'extérieur du bâtiment, ainsi que la fourniture et l'installation de goulottes standards pour les cheminements intérieurs, uniquement en cas de nécessité et à la demande du CRI TTA ;
- La fourniture et l'installation des accessoires nécessaires au cheminement et au raccordement des câbles, notamment les coudes, raccords, manchons, fixations, presse-étoupes et, lorsque nécessaire, des boîtes de jonction étanches (IP65 minimum) ou dispositifs équivalents garantissant la protection des raccordements extérieurs ;
- Le raccordement électrique ou PoE des équipements ;
- L'adressage IP et la configuration réseau des caméras ;
- L'intégration des nouvelles caméras et des caméras existantes conservées au nouveau NVR ;
- Le paramétrage de la résolution, de la qualité d'image, de l'enregistrement et de la détection ;
- Le réglage de la date et de l'heure ainsi que la synchronisation de l'ensemble des équipements ;
- La configuration des comptes utilisateurs et des droits d'accès ;
- La configuration de la visualisation locale et distante sur PC et appareils mobiles ;
- Les essais de fonctionnement de jour et de nuit ;
- La vérification de la lecture et de l'export des enregistrements.

**Protection et sécurisation des installations extérieures**

Les caméras installées à l'extérieur du bâtiment devront bénéficier d'une installation sécurisée .

À cet effet, le titulaire devra notamment :

- Prévoir des emplacements et des hauteurs d'installation limitant l'accessibilité des caméras aux personnes non autorisées, tout en garantissant une couverture optimale des zones à surveiller ;
- Assurer une fixation solide et sécurisée des caméras et de leurs dispositifs de protection ;
- Garantir l'étanchéité des points de raccordement et des traversées murales afin d'éviter toute infiltration d'eau ;

- Assurer une installation propre, alignée et esthétique de l'ensemble des équipements et accessoires, avec des finitions adaptées aux façades du bâtiment.

**NB :** Certaines caméras extérieures devront être installées à une hauteur comprise entre 2,5 et 4 mètres, selon la configuration des lieux, les angles de couverture recherchés et les contraintes techniques. Le choix des emplacements devra également tenir compte de la nécessité de limiter leur accessibilité aux personnes non autorisées.

À ce titre, le titulaire devra disposer de l'ensemble des moyens humains, matériels et équipements nécessaires à la bonne exécution des travaux d'installation, de fixation, de raccordement et de liaison des caméras, notamment les échelles, escabeaux, outillages adaptés et équipements nécessaires pour intervenir en hauteur dans de bonnes conditions de sécurité.
Le titulaire demeure responsable de la fourniture et de la mise en œuvre de l'ensemble des équipements, dispositifs de protection, accessoires et moyens nécessaires pour garantir une installation fiable, sécurisée, durable, propre et conforme aux règles de l'art, **sans coût supplémentaire pour le CRI TTA**.

**Validation technique préalable à l'exécution du bon de commande :**

- Le prestataire devra transmettre au CRI TTA, préalablement à toute livraison ou installation, les fiches techniques des équipements proposés, notamment les caméras IP, le NVR, les disques durs, la bobine de câble réseau Cat6, les goulottes ou tubes rigides destinés à la protection du câblage.
- Le prestataire pourra, si nécessaire, effectuer une visite des locaux et des installations techniques du CRI TTA, en coordination avec le maître d'ouvrage, afin de relever les informations nécessaires à la bonne exécution des prestations.
- Les fiches techniques transmises seront soumises à l'examen et à la validation du maître d'ouvrage, afin de vérifier la conformité des équipements proposés aux caractéristiques techniques exigées dans le présent bon de commande.
- Aucun équipement ne pourra être livré ou installé avant validation préalable des fiches techniques correspondantes par le CRI TTA.

**Réception et garantie**
Le titulaire devra remettre au CRI TTA, à la fin de la prestation :

- La liste des références et numéros de série ;
- Le plan ou schéma de raccordement des caméras ;
- La liste des adresses IP attribuées aux équipements ;
- Les identifiants d'administration, transmis de manière sécurisée ;
- Une brève documentation d'utilisation et d'administration de la solution de consultation des caméras (PC et appareils mobiles).

La réception de la prestation sera prononcée après vérification des éléments cités ci-dessus et du bon fonctionnement de l'ensemble du système.

**NB : Tous les équipements fournis devront être neufs, d'origine et couverts par une garantie d'un an.**

Pendant toute la durée de la garantie, le CRI TTA pourra solliciter l'intervention du titulaire en cas de constatation d'un dysfonctionnement, d'une défaillance ou d'une anomalie affectant l'un des équipements fournis et installés dans le cadre du présent bon de commande.

À ce titre, le titulaire devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer une intervention dans un délai maximum d'un (1) jour ouvrable à compter de la réception de la demande du CRI TTA, afin de procéder au diagnostic et à la remise en état des équipements concernés, sans frais supplémentaires pour le CRI TTA, dès lors que le dysfonctionnement relève de la garantie.

**Condition de règlement :** Le règlement du bon de commande sera effectué à l'issue de l'exécution totale de la prestation objet du présent avis d'achat.

**Les factures du prestataire** doivent être déposées en quatre exemplaires arrêtés en toutes lettres et comportant la signature, le Cachet et son numéro de compte bancaire RIB. Lesdites factures doivent être signées et arrêtées en toutes lettres, comportant les indications prévues par la réglementation en vigueur, notamment :

- L'identité du prestataire ainsi que son ICE ;
- Le numéro d'identification fiscale attribue par le service local des impôts, ainsi que le numéro d'article d'imposition à la taxe professionnelle ;
- La date de l'opération ;
- La raison sociale, l'adresse et l'identifiant Commun de l'Entreprise (ICE) du Maître d'Ouvrage ;
- Les prix, quantité et nature des prestations exécutées ou services rendus ;
- D'une manière distincte, le taux et le montant de la TVA ;

**Date et heure limites de réception des devis des concurrents :** 18 NOV. 2026 à 15h00.

**N.B** Les devis signés par le concurrent doivent mentionner la dénomination ou l'identité du concurrent et son adresse et tel, le numéro d'inscription à la taxe professionnel, relevé d'identité bancaire ainsi que le numéro d'affiliation à la CNSS.

**Important :** Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l 'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

**DIRECTEUR GENERAL**
**TAZI YASSINE**

Directeur Général
Centre Regional d'Investissement
Tanger - Tetouan - Al Hoceima
Yassine TAZI

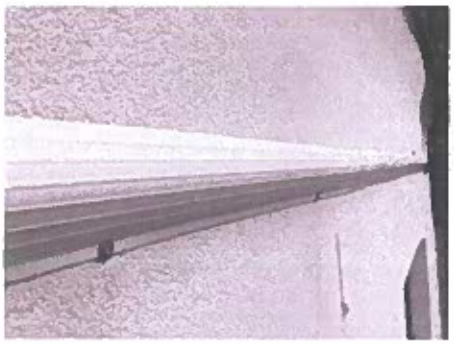
13 NOV. 2026

Royaume du Maroc
Centre Régional d'Investissement
Région Tanger - Tetouan - Al Hoceima

# ANNEXES

**Annexe 1 : Modèle indicatif de goulotte ou tube rigide de protection du câblage extérieur**

Photographie illustrative des dispositifs de cheminement et de protection des câbles , comprenant les accessoires de raccordement et de fixation.







**NB :** Les photographies présentées en annexe sont fournies à titre purement indicatif afin d'illustrer les dispositifs de protection et le niveau de finition attendus.

Le titulaire pourra proposer des modèles équivalents, sous réserve de leur conformité aux caractéristiques techniques exigées dans le présent avis d'achat et de leur validation préalable par le maître d'ouvrage.